

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 92-606/PR/FIN modifiant les modalités des remboursements à l'Etat par les Etablissement publics et sociale d'Economie mixtes ânes emprunts annulés par la France.

n° 92-606/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
20 juin 1992

Numéro JO
n° 12 du 30/06/1992

Date du numéro
30 juin 1992

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

les Etablissements publics et Canisise AJEnnnnmio: mivioe vicée à l'article ter de l'arrêté no 91-0083/PR/FIN du 19 janvier 1991 devront verser au'lresor, au compte 460.21, aux échéances prévues parles conventions, le monnus dan rombhairrea-mante an ranital at intérâte de chacun des prêts mobilisés avant le 31. décembre 1988 et non amortis à ce jour.